

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 28 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 28 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 18h30 dans la salle des Greniers du Roy à Villemur sur Tarn.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Denis BACOU, Véronique CHENE, Daniel ANTIPOT, Andrée ARSEGUET,

C3G : Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, Edmond VINTILLAS, Isabelle GOUSMAR, Léandre ROUMAGNAC,

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Jean-Paul VASSAL, Patrick PAPILLAULT, Edmond AUSSEL, Marina DAILLUT, Gilbert COMBIER,

CCSG : Chantal AYGAT, Gilles MARTIN,

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Robert SABATIER

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 13-09-2016

Membres présents : 28

Pouvoirs : 05

Absents excusés suppléés : Herveline JACOB, Frédéric MARTIN, Michel ANGUILLE, Philippe SEILLES, Daniel CALAS, Colette SOLOMIAC, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Hugo CAVAGNAC,

Absents ayant donné pouvoir: André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Denis DULONG, Christian OUSTRI, Jean-Michel JILIBERT,

Absents excusés : Nicolas ALARCON, Jean-Claude ESPIE, Eric OGET, Marie-Laure BAVIERE, Didier LAFFONT, Alain CLUZET

Secrétaire de séance : Véronique MILLET - Désignée à l'unanimité

Domaine : Exercice du Mandat
Délibération n°: 16/40

Objet : Election du 3^{ème} Vice-Président du PETR Pays Tolosan

Suite à la démission de Philippe Petit actée par le Préfet le 12 juillet 2016, il convient de le remplacer et de pourvoir le siège du 3ème Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7 L.2122-7-1 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel DUPUY déclare sa candidature.

Résultat du 1^{er} tour : **100%**

Votants : 33 - Nuls : 5 - Blancs : 2 - Exprimés : 26

Majorité absolue : 17

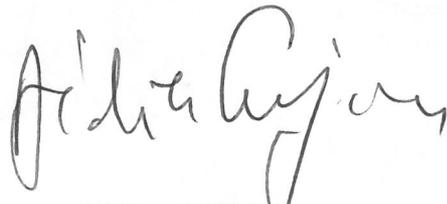
Après dépouillement, Monsieur Daniel DUPUY obtient 26 voix.

Monsieur Daniel DUPUY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Ainsi voté les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 28 septembre 2016.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 septembre 2016
Au registre sont les signatures

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres dont le
Comité (ou le Conseil) doit être
composé
Nombre de délégués en
exercice.....
Nombre de délégués qui
assistent à la séance

de l'installation du Comité Syndical (ou du Conseil de Communauté) et de
l'élection du bureau.

Syndicat intercommunal (ou communauté de
PETR PAYS TOLOSAN

NOTA. - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Comité
(ou du Conseil).

L'an 2016, le 28 du mois de septembre, à 18h30 heures,
les membres du Conseil Syndical
proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle de
sur convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents, MM. les délégués : (indiquer les noms et prénoms) (1)

(1) Dans le cas où le nombre de délégués est supérieur à 20, annexer au procès-verbal la liste de ces délégués avec l'indication des communes qu'ils représentent.

	Collectivités	Délégués		Collectivités	Délégués
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

Absents : MM. (indiquer les noms et prénoms des délégués titulaires absents) :

(2) Dans le cas où le nombre de délégués titulaires est trop important, annexer la liste au procès-verbal avec l'indication des communes qu'ils représentent.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Cujives Maire, Président
qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a
déclaré installer MM. (indiquer les noms des délégués titulaires) (2) :

dans leurs fonctions de délégués.

M. _____, le plus âgé des membres du Comité, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. _____

ÉLECTION du PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président,
invite le Comité (ou le Conseil) à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à
l'élection d'un président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur
papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
lesquels les votants se sont fait connaître

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (3)

(3) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(4) Mettre le nombre de voix en lettres.

{ M.

(4)

voix (5)

(5) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Ont obtenu... ..

{ M.

{ M.

{ M.

voix ()

voix ()

voix ()

(6) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

M. (6) a été proclamé président.

(

) ayant obtenu la majorité absolue,

(7) Si la nomination a lieu au 1^{er} tour, on passe immédiatement à l'élection du vice-président et la partie du procès-verbal ci-contre doit être biffée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN (7)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans

lesquels les votants se sont fait connaître

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (3)

{ M.

(4)

voix (5)

{ M.

voix ()

Ont obtenu... ..

{ M.

{ M.

voix ()

voix ()

M. (6)

(

) ayant obtenu la majorité absolue

a été proclamé président.

(8) Si le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procèdera à un 3^{ème} tour de scrutin.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN (8)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

{ M.

(4)

voix (5)

{ M.

voix ()

Ont obtenu... ..

{ M.

{ M.

voix ()

voix ()

Bulletins blancs ou nuls

M.

(

) ayant obtenu la majorité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION du VICE-PRÉSIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. *Cujives Didier* élu président, à l'élection du vice-président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants. :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (3)

33
7
26
17

{ M. *Dupuy Daniel* (4)

voix (26)

{ M.

voix ()

Ont obtenu... ..

{ M.

{ M.

voix ()

voix ()

M. (6) *Dupuy Daniel* ()
des suffrages, a été proclamé président.

) ayant obtenu la majorité absolue

(9) Si l'élection a lieu au premier tour, la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN (9)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne []
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître []
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés []
 Majorité absolue (3) []

Ont obtenu... ..
 { M. (4) voix (5)
 { M. voix ()
 { M. voix ()
 { M. voix ()

M. (6) () ayant obtenu la majorité absolue
 a été proclamé vice-président.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN (8)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 { M. (4) voix (5)
 { M. voix ()
 Ont obtenu... .. { M. voix ()
 { M. voix ()
 Bulletins blancs ou nuls
 M. () ayant obtenu la majorité des voix ou
 étant le plus âgé des candidats, a été proclamé vice-président

ÉLECTION du

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne []
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître []
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés []
 Majorité absolue (3) []

Ont obtenu... ..
 { M. (4) voix (5)
 { M. voix ()
 { M. voix ()
 { M. voix ()

M. (6) () ayant obtenu la majorité absolue
 des suffrages, a été proclamé

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN (10)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne []
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître []
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés []
 Majorité absolue (3) []

(10) Si l'élection a lieu au premier tour, la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

{ M. (4) voix (5)
 { M. voix ()
 Ont obtenu... { M. voix ()
 { M. voix ()
 M. (6) () ayant obtenu la majorité absolue
 a été proclamé

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

{ M. (4) voix (5)
 { M. voix ()
 Ont obtenu... { M. voix ()
 { M. voix ()

Bulletins blancs ou nuls

M. () ayant obtenu la majorité des voix ou
 étant le plus âgé des candidats, a été proclamé

(11) Tous les délégués devront signer sur le registre des délibérations du Comité et sur le procès-verbal où mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

Et ont signé les membres présents (11) :

SIGNATURE DES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :
 (Si le nombre des délégués est inférieur ou égal à 20)

Si ce nombre est supérieur à 20, veuillez reporter les signatures sur la liste annexe des membres présents.

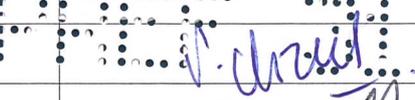
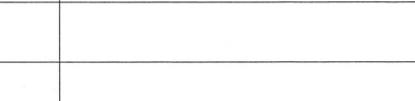
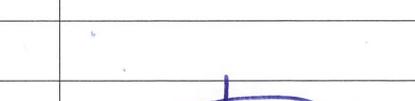
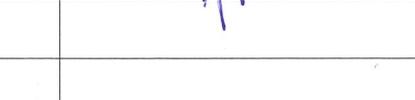
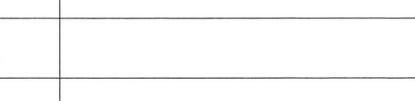
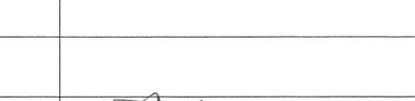
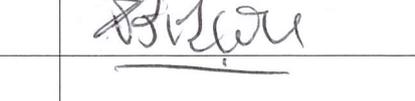
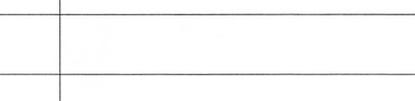
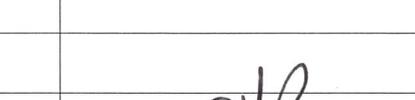
M	M	M	M	M
M	M	M	M	M
M	M	M	M	M
M	M	M	M	M

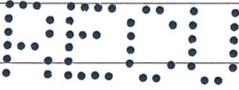
Le Doyen d'âge du Comité,

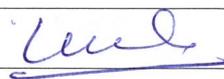
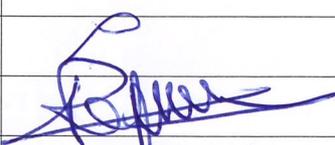
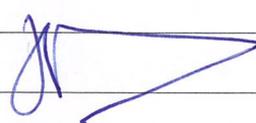
PETR PAYS TOLOSAN

SIGNATURE DES DELEGUES PRESENTS

PREMIER TOUR - ELECTION DU 3^{EME} VICE PRESIDENT - LE 28/09/2016

Nom	Prénom	Emargement
ALARCON	Nicolas	
AMIGUES	Henri	
ANGUILLE	Michel	
ANJARD	Nicolas	
ANTIPOT	Daniel	
ARSEGUET	Andrée	
AUSSEL	Edmond	
AUZEMERY	Bertrand	
AYGAT	Chantal	
BACOU	Denis	
BAGUR	Serge	
BAUDOU	Jean-Noël	
BAVIERE	Marie-Laure	
BEGUE	Colette	
BELGIOINO	Hanan	
BERGON	Francis	
BOISSIERES	Jean	
BOURGEOIS	Jean-Louis	
BRUN	Denis	
CADAMURO	Daniel	
CALAS	Daniel	
CAMART	Joël	
CATALA	Patrick	
CAVAGNAC	Hugo	
CHAPUIS-BOISSE	Françoise	
CHÊNE	Véronique	
CLAEYS	Catherine	
CLEMENÇON	Roland	
CLUZET	Alain	
COMBIER	Gilbert	

CUJIVES	Didier	
CULOS	Jean-Pierre	
DAILLUT	Marina	
DANIHEL	Christian	
DESNOS	Claudine	
DULONG	Denis	
DUMOULIN	Jean-Marc	
DUPUY	Daniel	
ESPIE	Jean-Claude	
ESQUERRÉ	Diane	
FLORES	Jean-Louis	
FONTES	André	
GALLINARO	André	
GALY	Brigitte	
GAUTHE	Jean-Luc	
GEIL-GOMEZ	Sabine	
GIBERT	Jeanine	
GILARD	Nathalie	
GONZALEZ	Yvan	
GOUSMAR	Isabelle	
JACOB	Herveline	
JANER	Gérard	
JILIBERT	Jean-Michel	
LABAYEN-REMAZEILLES	Joséphine	
LACOME	Jean-Luc	
LAFFONT	Didier	
LAMARQUE	Jacques	
LAVIGNOLLES	Vincent	
LE CHARPENTIER	Geneviève	
MANDRA	Sandrine	
MARELO	Fabrice	
MARTIN	Gilles	
MARTIN	Frédéric	
MELAC	Joël	

MILLET	Véronique	
MIQUEL	Jean-Claude	
MOREL	Françoise	
NAVLET	Guy	
OF	Jacques	
OGET	Eric	
OUSTRI	Christian	
PAPILLAULT	Patrick	
PAVAN	André	
PEREZ	Marie-Hélène	
PEREZ	Thierry	
PETIT	Philippe	
PETRO	Philippe	
REBEIX	Nicolas	
ROUGÉ	Christian	
ROUMAGNAC	Léandre	
ROUX	Didier	
SABATIER	Robert	
SABIRON	Wilfrid	
SAVIGNY	Thierry	
SEILLES	Philippe	
SEMPERBONI	Patrice	
SOLOMIAC	Colette	
TEULIER	Ghislaine	
THIBAUD	Nathalie	
USZES	Laurent	
VASSAL	Jean-Paul	
VIALAS	Roger	
VINTILLAS	Edmond	